



PRIX LITTÉRAIRE DES FACULTÉS UNIVERSITAIRES SAINT-LOUIS RÈGLEMENT

- Objet du concours** : ce concours organisé par les Facultés universitaires Saint-Louis est destiné à récompenser des textes littéraires en langue française s'apparentant au genre de la nouvelle¹. Le thème imposé varie chaque année. **En 2012-2013, le thème retenu est celui de la Foire du Livre de Bruxelles 2013, « Écrits meurtriers »**. Ce thème ne peut constituer le titre des nouvelles soumises au jury.
- Participants** : ce concours est ouvert à tous les étudiants de premier et deuxième cycles régulièrement inscrits aux Facultés universitaires Saint-Louis, à concurrence d'une participation par étudiant par année académique (un étudiant peut donc participer au concours à plusieurs reprises, tant qu'il reste inscrit aux Facultés universitaires Saint-Louis).
- Conditions de recevabilité** : outre le fait qu'ils doivent appartenir au genre de la nouvelle et respecter le thème imposé, les textes soumis au jury doivent être originaux, inédits, et ne peuvent pas avoir été primés par ailleurs. Ils ne peuvent également contenir aucun emprunt, même partiel, à une autre œuvre (le plagiat est considéré comme tricherie). L'étudiant qui propose un texte doit en être l'auteur. En outre, les participants doivent respecter le délai de remise (voir point 5) et le format des textes imposé (voir point 6).
- Anonymat** : afin de garantir la plus grande impartialité, le jury ne recevra que des nouvelles strictement anonymes, seuls la fiche d'inscription et le titre permettant d'identifier le candidat. À cet effet, le texte devra obligatoirement comporter un titre, mais aucune mention permettant d'en identifier l'auteur. Chaque participant veillera à imprimer la fiche d'inscription, à la compléter, la signer et la joindre à son envoi (voir point 5).
- Déroulement du concours** : la date limite de dépôt des textes est fixée au jeudi 13 décembre 2012. Aucun texte remis après cette date ne pourra être reçu. Les textes devront être envoyés ou déposés dans la boîte aux lettres du secrétariat de la faculté de philosophie et lettres, sous enveloppe fermée adressée à Isabelle Ost, avec la mention « concours de nouvelles ». L'enveloppe doit contenir 7 exemplaires de la nouvelle, ainsi que la fiche d'inscription (téléchargeable sur le site des FUSL) dûment complétée et signée, sous enveloppe séparée et fermée. Parallèlement, la nouvelle, toujours sans mention d'auteur mais avec son titre, doit être envoyée par courrier électronique à l'adresse prixlitteraire@fusl.ac.be, sous format Word (attention : l'envoi électronique ne dispense pas de l'envoi des exemplaires imprimés !). Le jury se réunira durant le mois de février et annoncera les résultats du concours par un courriel envoyé à chaque participant. **Enfin, la cérémonie de remise des prix sera organisée à la Foire du Livre de Bruxelles le vendredi 8 mars 2013 (renseignements suivront)**.
- Format des textes** : Les textes ne pourront pas excéder 25.000 signes espaces compris (environ 10 pages). Ils seront dactylographiés, imprimés en format A4 et en police Times New Roman 12, interligne 1,5. Chacun des 7 exemplaires devra être paginé, et agrafé ou relié.
- Prix** : trois nouvelles seront primées. Le premier prix consistera en bons d'achat à la librairie Tropismes pour un montant de 400€ ; le deuxième prix consistera également en bons d'achat à la librairie Tropismes pour un montant de 200€ ; le troisième prix consistera également en bons d'achat à la librairie Tropismes pour un montant de 100€. En outre, à l'occasion de la cérémonie de remise des prix, la nouvelle obtenant le premier prix ainsi que des extraits des autres nouvelles primées seront lus publiquement par un(e) comédien(ne) professionnel(le) et seront publiés sur le site internet des Facultés Saint-Louis.

¹ Par « nouvelle » est entendu un récit bref, à caractère fictif, témoignant d'une cohérence interne et d'une structure narrative resserrée (le récit doit former un tout et être tendu vers sa chute).

8. **Jury** : le jury est composé de sept membres : Jacques De Decker, écrivain ; Marie-France Renard, Joëlle Lints, Chiara Nannicini, Matthieu Sergier et Isabelle Ost, professeurs aux Facultés universitaires Saint-Louis ; Valentin Luntumbué, lauréat du concours de nouvelles 2011-2012. La composition de ce jury pourra néanmoins être modifiée si nécessaire. Enfin, Le jury est souverain dans ses décisions, qui seront sans appel, et peut notamment décider, en fonction de la qualité des textes reçus, de modifier le nombre de lauréats ou de ne pas attribuer de prix.

9. **La participation implique l'acceptation sans réserve du présent règlement.**